

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
MATERNEL ET PRIMAIRE

CABINET DU MINISTRE

ARRETE

ANNEE 2013 N° 312 MEMPA/AB/DC/SGM/DPP/DEPEMP/SP

PORTANT CREATION OU OUVERTURE A TITRE PROVISOIRE,
EXTENSION, CHANGEMENT DE SITE OU DE DENOMINATION,
FONCTIONNEMENT ET FERMETURE DES ETABLISSEMENTS
PRIVES DE FORMATION D'INSTITUTEURS

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
MATERNEL ET PRIMAIRE,

- registree sous le n° 0001/*
PF1/ Ref/ CV de
12/13.
- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
 - VU la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant loi d'orientation de l'Education Nationale en République du Bénin et de la loi n° 2005-33 du 06 octobre 2005 qui l'a modifiée ;
 - VU la proclamation le 29 mars 2011 par la cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
 - VU le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
 - VU le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 portant fixation de la structure-type des Ministères ;
 - VU le décret n° 2012-538 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire ;
 - VU le décret n° 2012-535 du 17 décembre 2012 fixant les conditions générales de création ou d'ouverture, d'extension, de changement de site ou de dénomination, de fonctionnement et de fermeture des établissements privés de formation d'instituteurs ;
 - VU les propositions du Conseil Consultatif National en sa session des lundi 19, mardi 20, mercredi 21 et jeudi 22 août 2013 ;
 - VU le compte rendu de ladite session en date du 12 septembre 2013 ;

ARRÊTE :

CHAPITRE 1^{er} : DES ETABLISSEMENTS PRIVES DE FORMATION DES INSTITUTEURS
OPTION ENSEIGNEMENT MATERNEL

ARTICLE 1^{er} : Les établissements privés de formation d'instituteurs à une (01) classe, dont les noms suivent sont provisoirement autorisés à ouvrir leurs portes pour compter de la rentrée scolaire d'octobre 2013.

f

**CREATION D'ETABLISSEMENTS PRIVES DE FORMATION D'INSTITUTEURS -
OPTION ENSEIGNEMENT MATERNEL 2013-2014**

1.- DEPARTEMENTS DU BORGOU ET DE L'ALIBORI

N°	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	NOM DES ETABLISSEMENTS	NOM DES FONDATEURS
1	PARAKOU	3 ^{ème} Arrondissement	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "Anne Marie HOUILLOIN"	AKPO Rigobert

Total : BORGOU-ALIBORI : Un (01) Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs, Option Enseignement Maternel provisoirement autorisé.

2.- DEPARTEMENTS DU ZOU ET DES COLLINES

N°	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	NOM DES ETABLISSEMENTS	NOM DES FONDATEURS
1	ABOMEY	DJEGBEY	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "BAHMAS"	HOUNLELOU Vincent
2	BOHICON	AVOGBANNA	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "Les Grâces"	AKOTANGNI Pauline

Total : ZOU-COLLINES : Deux (02) Etablissements Privés de Formation d'Instituteurs, Option Enseignement Maternel provisoirement autorisés.

AU TOTAL, TROIS (03) ETABLISSEMENTS PRIVES DE FORMATION D'INSTITUTEURS, OPTION ENSEIGNEMENT MATERNEL, SONT AUTORISES, A TITRE PROVISOIRE, A OUVRIR LEURS PORTES EN REPUBLIQUE DU BENIN POUR COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE D'OCTOBRE 2013.

ARTICLE 2.- Des extensions sont autorisées dans les Etablissements Privés de Formation d'Instituteurs, Option Enseignement Maternel suivants, pour compter de la rentrée scolaire d'octobre 2013.

EXTENSIONS D'ETABLISSEMENTS PRIVES DE FORMATION D'INSTITUTEURS, OPTION ENSEIGNEMENT MATERNEL -2013-2014

1- DEPARTEMENTS DU ZOU ET DES COLLINES

N°	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	NOM DES ETABLISSEMENTS	ANNEE DE CREATION	NOMBRE DE CLASSES AUTORISEES
1	ABOMEY	DJEGBEY	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "BAHMAS"	2013	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} classes
2	BOHICON	AVOGBANNA	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "Les Grâces"	2013	2 ^{ème} classe

Total : ZOU-COLLINES : Quatre (04) extensions de classes autorisées dans deux (02) Etablissements Privés de Formation d'Instituteurs, Option Enseignement Maternel.

AU TOTAL, QUATRE (04) EXTENSIONS DE CLASSES SONT AUTORISES DANS DEUX (02) ETABLISSEMENTS PRIVES DE FORMATION D'INSTITUTEURS, OPTION ENSEIGNEMENT MATERNEL, EN REPUBLIQUE DU BENIN POUR COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE D'OCTOBRE 2013.

CHAPITRE 2 : DES ETABLISSEMENTS PRIVES DE FORMATION D'INSTITUTEURS ADJOINTS - OPTION ENSEIGNEMENT PRIMAIRE 2013-2014

ARTICLE 3.- Les Etablissements Privés de Formation d'Instituteurs Adjoins à une (01) classe, dont les noms suivent sont provisoirement autorisés à ouvrir leurs portes pour compter de la rentrée scolaire d'octobre 2013.

CREATION D'ETABLISSEMENTS PRIVES DE FORMATION D'INSTITUTEURS ADJOINTS- OPTION ENSEIGNEMENT PRIMAIRE 2013-2014

1.- DEPARTEMENTS DE L'ATACORA ET DE LA DONGA

N°	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	NOM DES ECOLES	NOM DES FONDATEURS
1	NATITINGOU	Natitingou	Etablissement Privé de Formation Initiale et Continue des Enseignants du Primaire (EPFICEP)	GADO Issaou
2	NATITINGOU	Natitingou	Ecole Normale Catholique de Formation des Instituteurs (ENC)	Abbé Célestin DENDABADOU agissant au nom de l'Eglise Catholique

Total : ATACORA-DONGA : Deux (02) Etablissements Privés de Formation d'Instituteurs Adjoins, Option Enseignement Primaire provisoirement autorisés.

2- DEPARTEMENTS DE L'ATLANTIQUE ET DU LITTORAL

N°	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	NOM DES ECOLES	NOM DES FONDATEURS
1	ABOMEY-CALAVI	ABOMEY-CALAVI	Ecole Normale Privée d'Instituteurs d'Abomey-Calavi (ENPI-AC)	ADELEKE Maïzinou
2		AGORI	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "BAKHITA"	KPOSSA Simon
3	ALLADA	ALLADA	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "Isidore de SOUZA"	NOUDEDJI Alphonse
4		AHOUANNONZOUN	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "Saint Richard"	AHANNON Félix
5	COTONOU	11 ^{ème} ARRONDISSEMENT	Centre de Formation des Personnels des Enseignements Maternel et Primaire (CEFOPEMP)	TONADJI Barthélémy

N°	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	NOM DES ECOLES	NOM DES FONDATEURS
6	OUIDAH	3 ^{ème} ARRONDISSEMENT	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "La Refondation Houédahouan"	TOLLO Coffi Gaston

Total : ATLANTIQUE-LITTORAL : Six (06) Etablissements Privés de Formation d'Instituteurs Adjoints, Option Enseignement Primaire provisoirement autorisés.

3- DEPARTEMENTS DU BORGOU ET D'ALIBORI

N°	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	NOM DES ECOLES	NOM DES FONDATEURS
1	PARAKOU	1 ^{er} ARRONDISSEMENT	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "Les Chevronnés"	ALI Mahmadou
2	PARAKOU	2 ^{ème} ARRONDISSEMENT	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "Le Vivier"	BADOU Dègla Albérique
3	PARAKOU	3 ^{ème} ARRONDISSEMENT	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "EBEN-EZER"	AKPO BIAOU Léa

Total : BORGOU-ALIBORI : Trois (03) Etablissements Privés de Formation d'Instituteurs Adjoints, Option Enseignement Primaire provisoirement autorisés.

4- DEPARTEMENTS DU MONO ET DU COUFFO

N°	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	NOM DES ECOLES	NOM DES FONDATEURS
1	COME	COME	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "Bénita"	ADANNOUDE Alexis
2	KLOUEKANME	KLOUEKANME	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "Les Sources du Savoir"	ADJALLA Michel représentant l'Association "Les Trois Piliers"
3	LOKOSSA	LOKOSSA	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "IFFA"	MONHOUSOU Moussou

Total : MONO-COUFFO : Trois (03) Etablissements Privés de Formation d'Instituteurs Adjoints, Option Enseignement Primaire provisoirement autorisés.

5- DEPARTEMENTS DE L'OUEME ET DU PLATEAU

N°	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	NOM DES ECOLES	NOM DES FONDATEURS
1	ADJOHOUN	AZOWLISSE	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "le Rôle du Maître d'aujourd'hui"	SINTONDI Paul

2	AVRANKOU	ATCHOUKPA	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "Le Défi de Tansoun"	Pierre Sègbégnon HOUENOU
	POBE	POBE	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "La Relève de Qualité"	Association "La Relève de Qualité, représentée par HOUNLEYI Alain Dossou

Total : OUEME-PLATEAU : Trois (03) Etablissements Privés de Formation d'Instituteurs Adjoints, Option Enseignement Primaire provisoirement autorisés.

6- DEPARTEMENTS DU ZOU ET DES COLLINES

N°	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	NOM DES ECOLES	NOM DES FONDATEURS
1	ABOMEY	DJEGBEY	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "La Compétence"	MEVO Thimothée
2	BOHICON	AVOGBANNA	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "Le Salut"	BOGNON Déhindé
3		BOHICON 1	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "Le Modèle Centre Anna et Pierre"	YEMADJE Sévérin
4	COVE	ADOGBE	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "La Référence"	HOUEGBAN Bonaventure
5	GLAZOUE	ZAFFE	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "AMAVEDA"	TOSSOU Cossi Lazare

Total : ZOU-COLLINES : Cinq (05) Etablissements Privés de Formation d'Instituteurs Adjoints, Option Enseignement Primaire provisoirement autorisés.

AU TOTAL, VINGT DEUX (22) ETABLISSEMENTS PRIVÉS DE FORMATION D'INSTITUTEURS ADJOINTS, OPTION ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SONT AUTORISÉS, A TITRE PROVISOIRE, A OUVRIR LEURS PORTES EN REPUBLIQUE DU BENIN POUR COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE D'OCTOBRE 2013.

ARTICLE 4. Des extensions sont autorisées dans les Etablissements Privés de Formation d'Instituteurs Adjoints, Option Enseignement Primaire suivants, pour compter de la rentrée scolaire d'octobre 2013.

**EXTENSIONS D'ETABLISSEMENTS PRIVES DE FORMATION D'INSTITUTEURS ADJOINTS,
OPTION ENSEIGNEMENT PRIMAIRE 2013-2014**

1.- DEPARTEMENTS DE L'ATACORA ET DE LA DONGA

N°	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	NOM DES ETABLISSEMENTS	ANNEE DE CREATION	NOMBRE DE CLASSES AUTORISEES
1	NATITINGOU	NATITINGOU	Etablissement Privé de Formation Initiale et Continue des Enseignants du Primaire (EPFICEP)	2013	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} classes

Total : ATACORA-DONGA : **Trois (03)** extensions de classes autorisées dans un (01) Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs Adjointes, Option Enseignement Primaire.

2- DEPARTEMENTS DE L'ATLANTIQUE ET DU LITTORAL

N°	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	NOM DES ETABLISSEMENTS	ANNEE DE CREATION	NOMBRE DE CLASSES AUTORISEES
1	ABOMEY-CALAVI	ABOMEY-CALAVI	Ecole Normale Privée d'Instituteurs d'Abomey-Calavi (ENPI-AC)	2013	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} classes
2	ABOMEY-CALAVI	AGORI	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "BAKHITA"	2013	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} classes
3	ALLADA	ALLADA	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "Isidore de SOUZA"	2013	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} classes
4		AHOUANNOZOUN	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "Saint Richard"	2013	2 ^{ème} et 3 ^{ème} classes
5	COTONOU	11 ^{ème} ARRONDISSEMENT	Centre de Formation des Personnels des Enseignements Maternel et Primaire (CEFOPEMP)	2013	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} classes
6	QUIDAH	3 ^{ème} ARRONDISSEMENT	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "La Refondation Houédahouan"	2013	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} classes

Total : ATLANTIQUE-LITTORAL: **Dix-sept (17)** extensions de classes autorisées dans six (06) Etablissements Privés de Formation d'Instituteurs Adjointes, Option Enseignement Primaire.

3.- DEPARTEMENTS DU BORGOU ET DE L'ALIBORI

N°	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	NOM DES ETABLISSEMENTS	ANNEE DE CREATION	NOMBRE DE CLASSES AUTORISEES
1	PARAKOU	1 ^{er} ARRONDISSEMENT	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "Les Chevronnés"	2013	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} classes

N°	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	NOM DES ETABLISSEMENTS	ANNEE DE CREATION	NOMBRE DE CLASSES AUTORISEES
2	PARAKOU	2 ^{ème} ARRONDISSEMENT	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "Le Vivier"	2013	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} classes
3	PARAKOU	3 ^{ème} ARRONDISSEMENT	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "EBEN-EZER"	2013	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} classes

Total : BORGOU-ALIBORI: Neuf (09) extensions de classes autorisées dans trois (03) Etablissements Privés de Formation d'Instituteurs Adjoints, Option Enseignement Primaire.

4.- DEPARTEMENTS DU MONO COUFFO

N°	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	NOM DES ETABLISSEMENTS	ANNEE DE CREATION	NOMBRE DE CLASSES AUTORISEES
1	COME	COME	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "Bénita"	2013	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} classes
2	KLOUEKANME	KLOUEKANME	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "Les Sources du Savoir"	2013	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} classes
3	LOKOSSA	LOKOSSA	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "IFFA"	2013	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} classes

Total : MONO-COUFFO: Neuf (09) extensions de classes autorisées dans trois (03) Etablissements Privés de Formation d'Instituteurs Adjoints, Option Enseignement Primaire.

4.- DEPARTEMENTS DE L'OUEME ET DU PLATEAU

N°	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	NOM DES ETABLISSEMENTS	ANNEE DE CREATION	NOMBRE DE CLASSES AUTORISEES
1	AVRANKOU	ATCHOUKPA	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "Le Défi de Tanzoun"	2013	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} classes
2	POBE	POBE	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "La Relève de Qualité"	2013	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} classes

Total : OUEME-PLATEAU: Six (06) extensions de classes autorisées dans deux (02) Etablissements Privés de Formation d'Instituteurs Adjoints, Option Enseignement Primaire.

5.- DEPARTEMENTS DU ZOU ET DES COLLINES

N°	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	NOM DES ETABLISSEMENTS	ANNEE DE CREATION	NOMBRE DE CLASSES AUTORISEES
1	ABOMEY	DJEGBE	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "La Compétence"	2013	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} classes

N°	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	NOM DES ETABLISSEMENTS	ANNEE DE CREATION	NOMBRE DE CLASSES AUTORISEES
2	BOHICON	AVOGBANNA	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "Le Salut"	2013	2 ^{ème} et 3 ^{ème} classes
3		BOHICON 1	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "Le Modèle Centre Anna et Pierre"	2013	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} classes
4	COVE	ADOGBE	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "La Référence"	2013	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} classes
5	GLAZOUE	ZAFFE	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs AMAVEDA	2013	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} classes

Total : ZOU-COLLINES : Quatorze (14) extensions de classes autorisées dans cinq (05) Etablissements Privés de Formation d'Instituteurs Adjoints, Option Enseignement Primaire.

AU TOTAL, CINQUANTE HUIT (58) EXTENSIONS DE CLASSES SONT AUTORISEES DANS VINGT (20) ETABLISSEMENTS PRIVES DE FORMATION D'INSTITUTEURS ADJOINTS, OPTION ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN REPUBLIQUE DU BENIN POUR COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE D'OCTOBRE 2013.

CHAPITRE 2 : DES ETABLISSEMENTS PRIVES DE FORMATION D'INSTITUTEURS - OPTION ENSEIGNEMENT PRIMAIRE 2013-2014

ARTICLE 5.- Les Etablissements Privés de Formation d'Instituteurs à une (01) classe, dont les noms suivent sont provisoirement autorisés à ouvrir leurs portes pour compter de la rentrée scolaire d'octobre 2013.

CREATION D'ETABLISSEMENTS PRIVES DE FORMATION D'INSTITUTEURS - OPTION ENSEIGNEMENT PRIMAIRE 2013-2014

1- DEPARTEMENTS DE L'ATLANTIQUE ET DU LITTORAL

N°	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	NOM DES ECOLES	NOM DES FONDATEURS
1	COTONOU	AKPAKPA	Centre de Formation Professionnelle des Instituteurs (CEFOP)	HOUNKPATIN GBAGUIDI Augustin

Total : ATLANTIQUE-LITTORAL : Un (01) Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs, Option Enseignement Primaire provisoirement autorisé.

2- DEPARTEMENTS DU BORGOU ET D'ALIBORI

N°	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	NOM DES ECOLES	NOM DES FONDATEURS
1	PARAKOU	3 ^{ème} ARRONDISSEMENT	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "Joseph LEIF"	ABOUBAKARI MAMAN

Total : BORGOU-ALIBORI : Un (01) Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs, Option Enseignement Primaire provisoirement autorisé.

3- DEPARTEMENTS DU MONO ET DU COUFFO

N°	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	NOM DES ECOLES	NOM DES FONDATEURS
1	APLAHOUE	AZOVE	Institut Panafricain de Formation et d'Education pour le Développement Durable (IPAFED)	GUEDOU A. Georges

Total : MONO-COUFFO : Un (01) Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs, Option Enseignement Primaire provisoirement autorisé.

4- DEPARTEMENTS DE L'OUEME ET DU PLATEAU

N°	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	NOM DES ECOLES	NOM DES FONDATEURS
1	PORTO-NOVO	4 ^{eme} ARRONDISSEMENT	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs de l' "UPAO"	Dr BESSA Kodjo Gerson

Total : OUEME-PLATEAU : Un (01) Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs, Option Enseignement Primaire provisoirement autorisé.

5- DEPARTEMENTS DU ZOU ET DES COLLINES

N°	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	NOM DES ECOLES	NOM DES FONDATEURS
1	ABOMEY	DJEGBE	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "La Prospective"	AGO Mathias

Total : ZOU-COLLINES : Un (01) Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs, Option Enseignement Primaire provisoirement autorisé.

AU TOTAL, CINQ (05) ETABLISSEMENTS PRIVES DE FORMATION D'INSTITUTEURS, OPTION ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SONT AUTORISES, A TITRE PROVISoire, A OUVRIR LEURS PORTES EN REPUBLIQUE DU BENIN POUR COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE D'OCTOBRE 2013.

ARTICLE 6.- Des extensions sont autorisées dans les Etablissements Privés de Formation d'Instituteurs, Option Enseignement Primaire suivants, pour compter de la rentrée scolaire d'octobre 2013.

EXTENSIONS D'ETABLISSEMENTS PRIVES DE FORMATION D'INSTITUTEURS, OPTION ENSEIGNEMENT PRIMAIRE 2013-2014

1.- DEPARTEMENTS DU MONO ET DU COUFFO

N°	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	NOM DES ETABLISSEMENTS	ANNEE DE CREATION	NOMBRE DE CLASSES AUTORISEES
1	APLAHOUE	AZOVE	Institut Panafricain de Formation et d'Education pour le Développement Durable (IPAFED)	2013	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} classes

Total : MONO-COUFFO : **Trois (03)** extensions de classes autorisées dans un (01) Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs, Option Enseignement Primaire.

2.- DEPARTEMENTS DU ZOU ET DES COLLINES

N°	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	NOM DES ETABLISSEMENTS	ANNEE DE CREATION	NOMBRE DE CLASSES AUTORISEES
1	ABOMEY	DJEGBE	Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs "La Prospective"	2013	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} classes

Total : ZOU-COLLINES : **Trois (03)** extensions de classes autorisées dans un (01) Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs, Option Enseignement Primaire.

AU TOTAL, SIX (06) EXTENSIONS DE CLASSES SONT AUTORISEES DANS DEUX (02) ETABLISSEMENTS PRIVES DE FORMATION D'INSTITUTEURS, OPTION ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN REPUBLIQUE DU BENIN POUR COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE D'OCTOBRE 2013.

ARTICLE 7.- Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment l'arrêté N°298/MEMP/CAB/DC/SGM/DEPEMP/DPP/SP du 18 novembre 2013 portant création ou ouverture, extension, changement de site ou de dénomination, fonctionnement et fermeture des Etablissements Privés de Formation d'Instituteurs.

ARTICLE 8.- Les présentes autorisations sont précaires et révocables à tout moment dans les conditions définies par le décret n°2012-535 du 17 décembre 2012 fixant les conditions générales de création ou d'ouverture, d'extension, de changement de site ou de dénomination, de fonctionnement et de fermeture des Etablissements Privés de Formation d'Instituteurs.

f

E

ARTICLE 9.- Le Directeur de la Programmation et de la Prospective, le Directeur de l'Enseignement Maternel, le Directeur de l'Enseignement Primaire, le Directeur des Etablissements Privés des Enseignements Maternel et Primaire, et les Directeurs Départementaux des Enseignements Maternel et Primaire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

PORTO-NOVO, LE 09 décembre 2013

AMPLIATIONS	
Original	01
PR	01
MEMP.....	10
DPP.....	04
DEM	02
DEP.....	02
DEPEMP	02
DDEMP.....	12
PREFECTURES	06
CDI/MEMP.....	02
SYNDICATS/MEMP... ..	10
JORB.....	01
ARCH. NATIONALES	01

